

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le

ID : 087-218716603-20250113-202502-DE



DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/02 EN DATE DU 13/01/2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Représentés : 00

Votants : 14

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 13 Janvier 2025, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 6 Janvier 2025, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY. LEONARD. BAYLE. ESCALIER. MARCILLAUD

Mrs LAVALADE. CARREAUD. PETILLON. DELOMENIE. JOUHANNEAU. LEVEQUE.

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

VALIDATION DE LA CARTOGRAPHIE DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENEUVELABLES (ZAEnR)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi n°2023-175 du 9 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et notamment son article 15 ;

Vu l'article L.141-5-3 du Code de l'Énergie ;

Vu la demande exprimée le 10/12/2024 par Madame la sous-préfète référente aux énergies renouvelables et adressant les cartographies soumises à la validation du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de valider la cartographie définissant les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR) jointe à cette délibération ;

- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération qui sera notifiée au référent préfectoral unique et à la Communauté de communes du Val de Vienne.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;

Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD

Le secrétaire de séance
Damien LEVEQUE

